

Réunion Commission des Affaires étrangères / Cercle des ONG
19 octobre 2020
Résumé de la présentation de Michaël Lucas,
coordinateur générale de l'ASTM,
sur l'impact de la crise sanitaire dans le Sud et sur le renforcement
de l'approche basée sur les droits humains.

A/ Impacts de la crise sur les populations du Sud

1. Remarques préliminaires.

- a. La crise souligne et exacerbe les inégalités et injustices; elle frappe plus lourdement les populations déjà vulnérables.
- b. La crise sanitaire intervient et s'inscrit dans un tout global, complexe et interconnecté, dont elle est en quelque sorte le résultat. Les réponses à apporter à la crise provoquée par le Covid ne diffèrent pas fondamentalement de celles qui nous espérions avant.

2. Impacts directs de la propagation du virus sur la santé et sur la vie

- a. Au Pérou, on a constaté que les moyens ont été concentrés à Lima pour répondre aux carences des structures hospitalières de la capitale, ce qui a entraîné un délaissement des structures locales et régionales, les populations rurales étant abandonnées à leur sort. Les peuples indigènes sont particulièrement vulnérables aux maladies infectieuses. L'augmentation des activités extractivistes illégales (du fait de la paralysie temporaire des activités légales) les exposent davantage à la violence des groupes para militaires.
- b. Partout en Amérique Latine, en avril/mai 2020, avec la reprise prématurée des activités décrétées, sous la pression des marchés, "indispensables" bien que vouées, pour l'essentiel, à l'export (secteur minier, agro-business, industrie automobile, manufactures), les travailleurs et travailleuses ont été directement exposés au virus, sans protections suffisantes, ni sur les lieux du travail ni dans leurs déplacements, entraînant de nombreux décès (exemple de Lear Corporation à Tijuana au nord du Mexique) et des licenciements cyniques de personnes écartées du travail car atteinte de la maladie.
- c. Le cas de l'hôpital d'urgence de Guatemala City est symptomatique de la situation: l'infrastructure temporaire est rapidement mise en place grâce à un apport important de dons privés, mais la gestion de son fonctionnement par les autorités est tout-à-fait chaotique et lacunaire. Durant plus de 2 mois, les services ne fonctionneront que grâce au volontarisme et à l'engagement d'un personnel infirmier et médical non rétribué et méprisé. La crise ici comme dans de nombreux autres pays, souligne l'état de déliquescence des systèmes de santé (massivement détériorés au cours des dernières décennies)

3. Impacts résultant des mesures de confinement

- a. Les restrictions apportées aux déplacements empêchent petits marchands, agriculteurs et travailleurs du secteur informel de s'adonner à leur activité économique: vendre les récoltes dans les villages voisins, commercer, réaliser des travaux domestiques, collecter et trier les déchets (témoignages simples recueillis auprès des partenaires de l'ASTM au Burkina, au Togo, en Inde, dans les Philippines). En l'absence de revenus, l'accès aux aliments de base devient problématique, tout comme l'achat de médicaments.

b. Le confinement signifie aussi la fermeture des écoles, et donc la suppression du repas offert dans de nombreux cas.

c. L'accès à l'eau devient crucial, pour l'alimentation mais aussi comme élément d'hygiène nécessaire à la lutte contre virus.

d. Le confinement a aussi une incidence sur les violences domestiques que subissent les femmes et les enfants; se présentent également des difficultés d'accès aux moyens contraceptifs.

d. Le confinement s'accompagne souvent de mesures restrictives des libertés fondamentales, non seulement de circuler mais aussi de se rassembler, parfois même de s'exprimer. Les cas des Philippines (loi anti-terrorisme, militarisation et climat de terreur, assassinats politiques) et du Honduras (suspension des droits et libertés constitutionnelles) sont emblématiques. Des gouvernements autoritaires prennent prétexte de la lutte contre la propagation du virus pour museler les défenseurs des droits et les opposants (voyez les témoignages du Salvador, du Guatemala et des Philippines). Alors que les droits humains sont mis sous pression (accès à la santé, protection sociale, conditions de travail, etc), les organisations de défense des droits sont en même temps réduites au silence.

4/ Impacts résultant des mesures de relance économique.

Dans de nombreux pays, les mesures de relance économique après la période de "paralysie" sont accompagnées de dispositions qui réduisent, suspendent ou suppriment les dispositifs de protection des travailleurs, des peuples indigènes et de l'environnement.

a. Ainsi, le décret L 1500 au Pérou (tout comme des dispositions analogues en Colombie, au Honduras et ailleurs) prévoit-il que les procédures de consultation des peuples indigènes dans le cadre de délivrance de licence d'exploitation minière (ou autres projets industriels) se feront désormais par internet alors que l'accès à internet est tout-à-fait limité ou aléatoire; aussi, tous les contrôles de conformité impliquant un déplacement sur place sont supprimés.

b. L'Inde de Modi mène sur le plan de la relance économique ("une Inde autosuffisante") une politique néolibérale qu'on pourrait qualifier de "stratégie du choc" telle que définie par Naomi Klein: mise en fonction de 41 nouvelles mines à charbon, suppression de l'obligation de lavage du charbon dans les centrales, lancement de grands travaux d'infrastructure ou de prestige, entraînant, pour certains, la disparition de milieux naturels protégés, suspension jusqu'à 3 ans des lois du travail dans plus de la moitié des Etats fédérés (tous dirigés par le parti du premier Ministre, le BJP) situation que certains qualifient d'un retour à l'escalvagisme (semaine de 72 heures, interdiction de grève, baisse des salaires, licenciement sans conditions, suppression des mesures de protection au travail, etc). Et pour couronner le tout, un harcèlement continu des ONG défenseuses des droits humains et de l'environnement. Un autre pays asiatique, l'Indonésie, avec sa loi récente dite d'investissement, semble vouloir prendre la même voie que l'Inde.

B/ Quelles réponses structurelles apporter à la crise ?

“La crise liée au coronavirus devait annoncer une démondialisation, un retour aux circuits courts et aux économies à taille humaine. Wall Street émet une prédiction radicalement inverse. Le monde de demain sera celui d’hier, en plus cartellisé, plus globalisé, plus technologique et plus virtuel” (Arnaut Leparmentier, Le Monde, 2 mai 2020).

Le monde n’évoluera pas spontanément vers du mieux, après la crise actuelle. On peut d’ailleurs craindre le contraire. Alors, que faire ?

Au delà des doutes légitimes qu’on peut nourrir quant à la compatibilité de l’économie financiarisée telle que nous la connaissons, compatibilité de cette économie avec la poursuite d’objectifs de justice sociale et climatique et de préservation de la biosphère, au delà donc de ces doutes, il nous paraît à tout le moins indispensable de mener des politiques qui visent à donner effectivement corps aux droits humains et à les protéger efficacement.

1/ Reconnaître le rôle crucial des organisations locales de défense des droits humains comme acteurs essentiels et renforcer le soutien qui leur est apporté au travers de la Coopération au développement.

2/ Obliger les entreprises à respecter et à faire respecter les droits humains dans toutes les entités de leur chaîne de valeur en adoptant une législation nationale contraignante de diligence raisonnable.

3/ Soutenir les initiatives internationales visant à créer partout la mise en place de socles de sécurité sociale.

4/ Permettre aux Etats du Sud de disposer des moyens nécessaires au financement des services publics dans tous les domaines concernés par les droits humains (santé, éducation, justice, culture, etc...) en oeuvrant effectivement et efficacement en faveur de la justice fiscale (au travers notamment d’une procédure d’évaluation d’impact, par un organisme indépendant, des politiques fiscales nationales sur les pays du Sud) et en oeuvrant à la recherche d’une solution de long terme au problème des dettes des pays du Sud (allègement ou suppression).

C. Documentation sélective

1. Initiative mésoaméricaine des défenseures des droits humains (IM-Defensoras) – Les femmes défenseures des droits en Amérique centrale face au Covid 19, Brennpunkt, juillet 2020
<https://www.brennpunkt.lu/la-crise-etait-deja-la/>
2. Crise du COVID -19 : l'impact sur les droits des populations rurales dans le Sud sera amplifié, Brennpunkt mars 2020
<https://www.brennpunkt.lu/crise-du-covid-19-limpact-sur-les-droits-des-populations-rurales-dans-le-sud-sera-amplifie/>
3. Covid 19 & Human Rights Defenders in the Philippines : an interview with Clarissa Ramos, enregistrement ASTM
<https://www.youtube.com/watch?v=e3voUL3iD54>
4. Siguen en aumento las muertes por contagio en las maquilas, Izquierda Diario, septembre 2020
<https://www.laizquierdadiario.com/Siguen-en-aumento-las-muertes-por-contagio-en-las-maquilas>
5. Guatemala's health workers are endangered by COVID-19, but also by their government, Amnesty Internation, juillet 2020
<https://www.amnesty.org/en/latest/news/2020/07/trabajadoras-salud-guatemala-corren-peligro-covid19/>
6. En Inde, l'environnement et les droits humains sacrifiés sur l'autel de la reprise, Reporterre, mai 2020
<https://reporterre.net/En-Inde-l-environnement-et-les-droits-humains-sacrifies-sur-l-autel-de-la-reprise>
7. Indonésie, vague de colère contre le gouvernement, Le Monde, 10 octobre 2020
8. Reconstruire mieux exige une meilleur protection sociale pour tous et toutes, tribune de Michelle Bachelet, Olivier De Schutter et Guy Ryder parue dans Le Monde, le 13 octobre 2020
9. Après la crise : Pour quand un débat au Luxembourg sur les enjeux liés au développement dans la réflexion sur l'après-COVID-19? ASTM mai 2020
<https://actionsolidaritetiersmonde.org/wp-content/uploads/2020/05/Après-la-crise-1.pdf>
10. Fair politics, baromètre 2017: pour une meilleure cohérence des politiques de développement
<http://cercle.lu/wp-content/uploads/2017/11/Fair-Politics-2017.pdf>